
PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSIONQUÉBEC, LE 10 NOVEMBRE 2004

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 novembre 2004*

Aujourd'hui, à seize heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 46 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail
- n^o 59 Loi modifiant le Code civil relativement au mariage

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.